



Service Civique

Déploiement du dispositif – saison 2019/2020

Thématique : Formation et Emploi

Destinataires : Ligue, Comités, clubs

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Echéance de réponse :

Après 3 années de fonctionnement, l'agrément national porté par la Fédération Française de Basketball a permis d'accueillir, majoritairement dans les clubs, plus de 1300 jeunes pour effectuer des missions d'intérêt général dans le cadre du dispositif du Service Civique.

L'objectif des 1000 services civiques est largement dépassé. L'agrément venant à échéance en juillet 2019, la fédération a pris rapidement l'attache de l'Agence du Service Civique pour son renouvellement.

Cet intérêt pour le dispositif est réel comme en témoigne le nombre important d'appels reçus à la fédération. Néanmoins, le renouvellement de l'agrément conduira à modifier – à la demande de l'Agence du Service Civique et pour réguler le nombre de demandes – certains points dans le dossier de candidature.

Compte tenu du nombre de demande, cette note a pour objectif de vous donner les premiers éléments convenus avec l'Agence du Service Civique pour le renouvellement de l'agrément.

1°) Un contrôle en cours des instances ayant accueillis des jeunes en mission de service civique

L'agence du service civique et ses relais régionaux opèrent depuis plusieurs mois un contrôle des instances basketball ayant accueilli des jeunes en mission de service civique.

Les résultats de ce contrôle conditionnaient le renouvellement de l'agrément ; récemment, et compte tenu de l'allongement du temps de contrôle (jusqu'à fin décembre 2019), la fédération a obtenu que le renouvellement de l'agrément puisse s'opérer plus rapidement, avec un certain nombre de conditions.

2°) l'échéancier 2019/2020

Le dossier de renouvellement a été déposé ; il est complet et l'Agence instruit désormais le fond de nos demandes (dispositifs de contrôle des missions, contenu des missions). Nous espérons une réponse positive à notre demande avant fin juillet ou début septembre.

L'agence nous a autorisé à consulter nos structures à partir d'août 2019 pour qu'elle puisse nous indiquer leur intérêt d'accueillir un ou plusieurs jeunes en service civique.

Les missions ne pourront pas commencer avant le 1^{er} novembre 2019. Le dossier de déclaration d'intention à accueillir un jeune en service civique sera diffusé courant juillet dans notre réseau.

Ce dossier permettra notamment de rattacher à notre agrément tous les clubs qui désirent accueillir sur l'agrément de la fédération un jeune.

Par défaut, tous les clubs sont sortis de l'agrément 2019/2020 même s'ils bénéficiaient du dispositif fédéral les années précédentes. Cela est une conséquence du contrôle opéré et des résultats de l'utilisation par certains clubs du dispositif. L'agence demande en effet un plus grand contrôle dans l'attribution des missions et cela nous conduit à demander une nouvelle procédure de rattachement des structures à l'agrément.

Les comités et ligues restent rattachées à l'agrément, sans avoir à suivre une procédure particulière. Le portage des missions par les comités et ligues reste donc une voie à privilégier. Cela facilitera une animation territoriale de ce réseau.

3°) les missions proposées et le nombre par structure

4 missions ont été proposées à l'agence :

- Accompagnateur club 3.0
- Accompagnateur 5x5
- Accompagnateur 3x3
- Accompagnateur VxE

Ces missions reprennent largement les tâches du précédent agrément, avec quelques ajouts, notamment sur le 3x3 et le VxE.

Les clubs seront limités à 1 jeune en Service civique. Les comités et ligues pourront accueillir plusieurs jeunes en service civique selon le projet développé.

4°) Points de vigilance

Les structures bénéficiant d'un agrément en propre ne pourront bénéficier de l'agrément de la fédération. De la même manière, les structures accueillant un ou plusieurs jeunes en service civique par le biais d'un agrément régional d'une autre structure ne pourront pas non plus bénéficier de l'agrément de la fédération.

La formation à la fonction tutorale est obligatoire. Elle est vérifiée par l'Agence du Service Civique.

Les formations obligatoires restent les mêmes. La fédération a proposé plusieurs programmes pour assurer la formation civique et citoyenne. Il nous apparaît important que cette formation puisse être organisée dans le cadre des IRFBB.

Compte tenu des périodes de congés, nous vous demandons d'utiliser l'adresse courriel générique pour prendre les renseignements auprès de la fédération et afin de vous assurer une réponse la plus rapide.

Contact : Florence BAUDRY – Matthieu SOUCHOIS E-mail : servicecivique@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Florence BAUDRY Chargé de mission Emploi Formation	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2019-06-30 2-DFE-EMPLOI-Service Civique - Procédure 2019 - VFIN.docx	